



# calcul congés payés et indemnité licenciement

Par **nine2507**, le **18/06/2009** à **22:08**

Bonjour,

Je vais être licenciée pour motif économique au 31 juillet 2009.

Je suis en CDD à terme imprécis depuis le 4 décembre 2007.

Congés payés

J'ai acquis en tout 50 jours de CP depuis le 4/12/07; j'en ai pris 12.

Comment cela va t-il se passer ? L'entreprise va t-elle me payer mes CP restants et acquis ou vais je les perdre ?

Indemnité

Se calculera t-elle sur la totalité de mes salaires brutes perçus sur toute la durée de mon contrat ?

Merci de votre réponse,

J'avoue être un peu perdue !

Cordialement

CélineT